Amendement N° 086

Région île de France

**Conseil régional**

**Groupe FRONT DE GAUCHE**
Parti communiste Français et République & Socialisme

**CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2020**

**Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020**

**AMENDEMENT**

Titre II – Dispositions relatives aux charges
**Annexe 9 – Culture (CR 2019-909)**
**Fonctionnement**
Chapitre 903 – Culture, sports et loisirs
Sous-fonction 31 – Culture
Programme HP312-005 « Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue »
**Action « Développement de la permanence artistique »**

**L'action « Développement de la permanence artistique » est abondée de 6 M€ en AP et en CP**

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 930 « Services généraux », sous-fonction 02 « Administration générale», code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

**Exposé des motifs :**

**PERMANENCE ARTISTIQUE ET CULTURELLE (PAC) :**

**ETRE A LA HAUTEUR D'UNE CREATION ARTISTIQUE RICHE ET BOUILLONNANTE**

Les permanences artistiques et culturelles font l'objet de nombreuses demandes de compagnies, lieux et structures qui défendent des projets aussi riches dans les formes artistiques qu'ils développent qu'en terme de territoires, ruraux ou urbains, en petite ou grande couronne, dans lesquels ils s'inscrivent.

En matière de spectacle vivant, ce dispositif est celui qui permet le mieux à l'institution régionale d'aider les structures pour aller au bout de leurs projets.

Pourtant, le nombre de projets aidés et les sommes qui leur sont allouées ne cessent de baisser sans explication d'année en année malgré les choix du jury.

L'économie des structures culturelles est fragile et le rôle des collectivités publiques essentiel dans la survie d'un pan entier de ce paysage artistique. Il est du ressort de notre collectivité de porter une plus grande ambition aux compagnies et structures qui font la richesse de notre région.

C'est le sens de cet amendement.

**Céline MALAISÉ**

Amendement N° 087

Région île de France

**Conseil régional**

**Groupe FRONT DE GAUCHE**
Parti communiste Français et République & Socialisme

**CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2020**

**Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020**

**AMENDEMENT**

Titre II – Dispositions relatives aux charges
**Annexe 9 – Culture (CR 2019-909)**
**Fonctionnement**
Chapitre 903 – Culture, sports et loisirs
Sous-fonction 31 – Culture
Programme HP312-008 « Aide au livre et à la lecture »

**Le programme « Aide au livre et à la lecture » est abondée de 3,7 M€ en autorisations d'engagement et en crédit de paiement**

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 930 « Services généraux », sous-fonction 02 « Administration générale », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

**Exposé des motifs :**

**POUR UNE EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE POUT TOU·TE·S:**

**DOUBLER LES AIDES A LA LECTURE**

Le groupe Front de gauche considère que l'éducation artistique et culturelle est un élément essentiel à développer dans le cadre d'une politique culturelle régionale volontariste.

Au-delà des seules paroles, le passage à l'acte financier est important. C'est pourquoi nous demandons le doublement de ces aides à la lecture qui sont souvent la première porte d'entrée à la culture.

**Céline MALAISÉ**

Amendement N° 289

Région île de France

**Conseil régional**

Groupe Front de Gauche
Ensemble, l'Île-de-France
Alternative Écologiste et Sociale
Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Écologiste et Centriste, le Rassemblement

**CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2020**

**Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020**

**AMENDEMENT**

Titre II – Dispositions relatives aux charges
**Annexe 9 – Culture (CR 2019-909)**
**Investissement**
Chapitre 903 – Culture, sports et loisirs
Sous-fonction 31 – Culture
Programme HP312-007 « Actions en faveur du livre et de la lecture »
**Action « Construction et aménagement de médiathèques »**

**L'action « Construction et aménagement de médiathèques » est abondée de 4,5M€ en autorisations de programme et crédits de paiement**

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 903 – Culture, sports et loisirs, Sous-fonction 31 – Culture, code fonctionnel 313 – Patrimoine, Programme HP313-004 « Développement du patrimoine en région».

**Exposé des motifs :**

**CONSTRUIRE DES MEDIATHEQUES :**

**PREMIERE PORTE D'ENTREE A LA CULTURE ET AUX ARTS**

Comme le rapportait l'inspection générale des Bibliothèques l'année dernière « *le rôle des aides financières du Conseil régional aux côtés de celle de l'État est déterminant dans la construction des médiathèques* ». Et comme le pointe très justement le CESER dans son avis sur *Les moyens de lutter contre les disparités territoriales en matière d'acceès a`la culture*, « *la priorité´a`donner a`une politique de proximité est de construire des bibliotheèques/médiathèques* ».

Partant de ce constat que nos groupes partagent et au vu des besoins qui remontent des territoires, il est incompréhensible que la dotation au BP 2020 continue d'être si faible, sachant qu'elle est loin en dessous du niveau du BP 2015 qui portait cette ligne à plus de 7M€.

Les médiathèques sont la première porte d'entrée à la culture et aux arts et figurent en tête des équipements culturels les plus fréquentés par les Français. Elles constituent une offre de service public essentielle à l'animation sociale et culturelle sur l'ensemble des territoires, ruraux et urbains, même si son maillage pourrait être plus fin encore afin de répondre à l'ensemble des Francilien·ne·s.

Le travail à engager sur ce secteur, surtout en termes d'investissement, est encore trop important pour souffrir d'une telle coupe sombre.

**Céline MALAISÉ** | **Maxime des GAYETS** | **Ghislaine SENÉE** | **Eddie AÏT**

Maxime des GAYETS
Conseiller régional
Président du Groupe

Amendement N° 468

Région îledeFrance

**Conseil régional**
[ Groupe Alternative Ecologiste et Sociale ]

# CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2019

**Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020**

Titre II - Dispositions relatives aux charges

ANNEXE 09 : Culture (CR 2019-909)

**Fonctionnement**

Chapitre **933 : Culture, sports et loisirs**

Sous-section **31 : Culture**

Code fonctionnel: **312 Activités culturelles et artistiques**

Programme **HP312-013 Soutien culturel pluridisciplinaire**

**Texte de l'amendement :**

| | Autorisations d'Engagement | Crédits de Paiement |
|---|---|---|
| | M € | M € |
| Nouvelle action : Soutien à la nouvelle création | 2M€ | 1M€ |

Cet amendement gagé sur : le chapitre 930 « Services Généraux », sous-section 02 « Administration générale », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

**Exposé des motifs :**

## SOUTENIR LA CRÉATION ÉMERGENTE DANS TOUTE SA DIVERSITÉ

Les élu-es du groupe Alternative Écologiste et Sociale avaient pointé dès la création du dispositif "FoRTE" en juillet 2017 les manques et les oublis de cette nouvelle action.

Si l'accompagnement des talents émergents doit être un axe important de la stratégie culturelle de la Région, il convient de s'assurer de la réelle inclusivité des dispositifs dédiés. Comme cela avait été souligné lors des débats en séance plénière, ce n'est pas le cas pour "FoRte" dont le règlement d'intervention exclut de fait un certain nombre d'esthétiques artistiques et des catégories sociales de la populations plus éloignées du monde artistique et culturel par des critères non aboutis.

Il réduit notamment le périmètre des bénéficiaires de cette aide aux seul-es diplômé-es d'écoles d'art ou de culture, s'interdisant donc le soutien à des autodidactes, et ne permet pas de soutenir l'émergence d'artistes organisé-es en collectifs, groupes musicaux, etc.

Pour construire une offre complémentaire, il est proposé d'affecter une somme équivalente pour créer un dispositif dédié au soutien à la nouvelle création sur l'ensemble du territoire francilien, sans critères de diplômes ou de formation, s'adressant tout particulièrement à des artistes émergeant-es issu-es des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

**Ghislaine SENÉE**
Alternative Ecologiste et Sociale
République & Socialisme

**Céline MALAISÉ**
Front de Gauche – Parti Communiste Français et République & Socialisme Français et

Amendement N° 498

Région île de France

**Conseil régional**

**Groupe FRONT DE GAUCHE**
Parti communiste Français et République & Socialisme

**CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2020**

**Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020**

**AMENDEMENT**

Titre II – Dispositions relatives aux charges
**Annexe 9 – Culture (CR 2019-909)**
**Investissement**
Chapitre 903 – Culture, sports et loisirs
Sous-fonction 31 – Culture
Programme HP311-001 « Aménagement des structures d'accueil »
**Action « Conservatoires et écoles de musique contrôlées »**

**L'action « Conservatoires et écoles de musique contrôlées » est abondée de 3M€ en autorisations de programme et en crédit de programme**

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 905 « Aménagement des territoires », sous-fonction 57 « sécurité», programme « bouclier sécuritaire ».

**Exposé des motifs :**

**DEVELOPPER LES CONSERVATOIRES DANS LES QUARTIERS POPULAIRES**

Les conservatoires et écoles de musiques maillent notre territoire culturel comme peu d'autres structures en permettant une démocratisation, dès le plus jeune âge, de l'accès aux pratiques artistiques dont la Région doit être pleinement actrice en respectant les objectifs et critères fixés par le SDRIF.

Ces mêmes structures connaissent parallèlement de singulières difficultés financières ; la vétusté de nombre d'entre elles devrait d'ailleurs alarmer notre institution, en particulier dans les quartiers les plus populaires de notre région.

C'est la raison pour laquelle nous proposons d'abonder cette enveloppe de manière à ce que les travaux nécessaires puissent être engagés et les retards accumulés dans ces quartiers puissent être rattrapés au plus vite.

Par ailleurs, nous notons que le taux d'affectation de cette ligne budgétaire est, comme chaque année, en sur-exécution (145% en AP) ; ce qui prouve bien le besoin des collectivités d'être appuyées dans leurs démarches.

Pour le groupe Front de gauche, une région intelligente, pour ne pas dire *smart*, c'est une région qui agit pour réduire les inégalités d'accès aux à la culture.

**Céline MALAISÉ**

Amendement N° 499

Région île de France

**Conseil régional**

**Groupe FRONT DE GAUCHE**
Parti communiste Français et République & Socialisme

**CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2020**

**Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020**

**AMENDEMENT**

Titre II – Dispositions relatives aux charges
**Annexe 9 – Culture (CR 2019-909)**
**Fonctionnement**
Chapitre 903 – Culture, sports et loisirs
Sous-fonction 31 – Culture
Programme HP312-005 « Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue »
**Action « Soutien aux organismes associés œuvrant dans le domaine des arts de la scène »**

**L'action « Soutien aux organismes associés œuvrant dans le domaine des arts de la scène » est abondée de 6 M€ en autorisations d'engagement et en crédit de paiement**

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 930 « Services généraux », sous-fonction 02 « Administration générale», code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

**Exposé des motifs :**

**POUR L'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE POUR TOU·TE·S :**

**DES MEDIATEUR·TRICE·S CULTUREL·LE·S DANS TOUS LES LYCEES**

Le groupe Front de gauche considère que l'éducation artistique et culturelle est un élément essentiel à développer dans le cadre d'une politique culturelle régionale volontariste.

Au-delà des seules paroles, le passage à l'acte financier est important. L'augmentation d'à peine 0,200M€ ne permet même pas d'atteindre l'exécuté de cette année. Si la Région souhaite être à la hauteur au niveau culturel et artistique pour ses lycéen·ne·s, elle doit voir plus grand et porter plus d'ambition.

Compte tenu du succès des médiateur·trice·s dans les lycées qui les ont accueillis, de la qualité des projets qui y ont été développés et des difficultés une fois qu'ils·elles quittent les établissements de mener à bien les projets, nous considérons qu'il est indispensable que ces postes soient multipliés afin qu'à terme chaque lycée puisse bénéficier d'une telle personne ressource.

C'est pourquoi nous demandons la création de 450 postes de médiateur·trice·s sur trois ans afin pour qu'un poste de médiateur soit créé dans chaque lycée.

Pour ce qui concerne l'année 2020, le montant affecté ici (6M€) doit permettre la création de 150 postes, afin qu'au moins un tiers des lycées publics franciliens puisse bénéficier d'un médiateur à domicile.

Ces médiateur·trice·s sauront donner à l'éducation artistique et culturelle une véritable ambition francilienne.

**Céline MALAISÉ**